

## Rapport d'activité et Observatoire Indices

### ÉDITO

### Des raisons d'être optimistes !



**E**n ces temps si troublés, où l'on nous parle de « guerre » dans notre pays, si nous profitons de cette fête de Noël pour revisiter son sens et par là quelques fondamentaux ?

Nous avons des raisons de nous plaindre de la dureté de l'époque et des conséquences sur nos activités au service des établissements. Inutile de les rappeler, nous les connaissons tous. Mais nous évoquons moins souvent nos raisons d'être optimistes, qui sont nombreuses et parfois fortes. Cela mérite que nous citions quelques exemples.

L'épreuve de la mise en place d'un dispositif paritaire d'assurance santé rendu obligatoire par les pouvoirs publics, pour une population aussi importante et dispersée, a été surmontée d'une manière aussi satisfaisante que possible. En particulier, le principe de « solidarité pilotée par la profession » a prévalu quasi unanimement, par opposition à des comportements individualistes constatés parfois dans des secteurs qui n'ont pas nos vertus, souvent sous-tendus par l'intervention d'intérêts commerciaux. Ceci est réconfortant.

La création d'une Confédération nous regroupe dans une branche professionnelle avec le supérieur, l'Institut Catholique, ainsi que des écoles de commerce, d'ingénieurs et d'agronomie. Ce projet

est une occasion d'accélérer notre professionnalisation et de permettre aux partenaires d'accroître leur visibilité dans une démarche commune et portuse de sens.

Après les difficultés durables autour de la convention collective, nous avons pu mettre en place un accord raisonnable parmi une vingtaine d'accords signés depuis deux ans. Il n'y a pas beaucoup de branches dans lesquelles le paritarisme est aussi vivant. La démarche de régionalisation de nos structures est bien partie et prendra un nouvel élan avec le recrutement d'une personne chargée d'animer le réseau.

Il faudrait plusieurs pages pour récapituler tous les domaines dans lesquels nous avançons, comme nous l'avons fait lors de l'assemblée générale de décembre 2015. La satisfaction de concrétiser de belles réalisations au service des familles et de l'Église nous fait heureusement oublier ce que cela nous coûte d'efforts, de stress et de préoccupations. Bonne année et un grand merci à tous ceux qui, dans les établissements et autour, rendent tout cela possible.

*Michel Quesnot,  
président de la Fnogeg*

## SOMMAIRE

© Phil Roeder via Visualhunt.com / CC BY



## TEMPS FORTS

3

- **Assemblée générale : la Fnogec clôture une année dynamique**
- **Année scolaire 2014-2015 : faits marquants et gouvernance**

## EXPERTISES &amp; COMPÉTENCES

5

- **Économie-gestion, un pôle de services en gestion territoriale**
- **Le pôle social, un producteur de normes et un centre de ressources à votre service**
- **Les systèmes d'information, un pôle clé pour activer la digitalisation**

## RÉALISATIONS 2014-2015

8

- **Pôle économie-gestion : actions et perspectives face aux enjeux du réseau**
- **Pôle social : multiplication des négociations et création d'outils pédagogiques**
- **Pôle systèmes d'information : simplifier et améliorer les flux d'information**
- **Pôle communication et vie du réseau : un vecteur d'information incontournable**

## OBSERVATOIRE INDICES 2013-2014

9

- **Hors série détachable**

## RAPPORT FINANCIER

18

- **La lettre du trésorier : une situation financière saine**

## EN ROUTE POUR 2016 !

19

- **Dialogue social : création de la Confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL)**

## REMERCIEMENTS ET ABONNEMENT

20

# Rapport d'activité

## TEMPS FORTS

### Assemblée générale : la Fnogec clôture une année dynamique

*Samedi 12 décembre 2015, sur convocation de Michel Quesnot (président de la Fnogec), les présidents d'Urogec et d'Udogec, les membres du conseil d'administration, les salariés de la Fnogec ainsi que les membres de droit Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique, et Gilles Demarquet, trésorier de l'Apel, ont assisté à l'assemblée générale annuelle et statutaire de la Fnogec.*

La présentation de l'activité de la fédération, la lecture du rapport moral et financier ainsi que les élections des nouveaux membres du CA ont ponctué une matinée riche en échanges et informations.

Interviewé par Michel Quesnot, Pascal Balmand est intervenu sur plusieurs sujets de fond et d'actualité dans le cadre de la mission de l'Enseignement catholique :

- Réforme du collège : certaines propositions du gouvernement sont soutenues par l'EC depuis trente ans.
- « Valeurs » : la foi de l'Église n'est pas un catalogue de valeurs. Plus pertinent, le mot « vertu » caractérise une valeur qui s'incarne dans la durée.
- Laïcité et fraternité : le mot « fraternité » est préférable à celui de « laïcité ». Notre mission doit articuler foi et raison, selon saint Thomas.
- Modèle économique : les contributions des familles et les financements publics ne sont pas extensibles. Un groupe de travail réfléchit aux conditions matérielles dans lesquelles les élèves sont admis et aux solutions d'amélioration du tissu territorial dans le cadre de la régionalisation.
- Forfaits : le travail avec le ministère sur le forfait d'externat s'est conclu sur un mode de calcul consolidé avec un versement d'arriérés significatif.
- Régionalisation et réseau des Ogec : les multiples centres de gestion et comptables, l'informatisation, la complexité des relations entre Urogec et DDEC engendrent des situations conflictuelles. Il n'existe pas de modèle unique mais chacun est invité à respecter son rôle.
- Réenchanter l'école : ce concept n'est en aucun cas le contraire de « désenchanter », mais synonyme de réarticuler. Il s'agit de redonner du sens à l'école en menant une réflexion sur cinq ans.



Creative Commons, Domaine Public CC0 - Pixabay.com

Michel Quesnot est ensuite intervenu sur les enjeux, les actions et les projets de la Fnogec et plus particulièrement sur la création de la Confédération (cf. détails p. 16).

L'AG a approuvé le résultat exceptionnel de +228 045 €, résultat dû à des conditions RH exceptionnelles (congrés maladie, maternités et embauche tardive de la secrétaire générale). Il a été décidé de ne pas augmenter la cotisation qui se maintient à 0,65 € pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré et à 1,22 € pour ceux du 2<sup>nd</sup> degré.

Suite aux élections, la Fnogec est heureuse d'accueillir M. Chaplet, M. Veilpot et Mme Robiolle en tant que nouveaux administrateurs. M. Le Meur, M. Roumihlac et Mme Picard ont quant à eux été réélus.

Le rapport d'activité de la Fnogec a été présenté et unanimement adopté. La fédération est heureuse de vous présenter ci-après son activité et ses réalisations majeures qui ont rythmé l'année 2014-2015. Retrouvez l'intégralité du rapport moral sur notre site internet : [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org).

*Sylvie Picard,  
vice-présidente, en charge  
du pôle communication de la Fnogec*

## Année scolaire 2014-2015 : faits marquants et gouvernance

*Le contexte économique général dans lequel s'est inscrite l'activité des établissements scolaires et de notre réseau a été particulièrement incertain. Ceci, alors même que l'association des établissements au service public de l'éducation les rend dépendants de la politique des finances publiques, qui a été extrêmement contrainte.*



Creative Commons, Domaine Public CCO - Pixabay.com

L'organisation opérationnelle de la Fnogec, sous l'impulsion de Michel Quesnot, est répartie entre deux pôles d'expertises clés (social et économie-gestion) et de services transversaux (communication, systèmes d'information et services généraux).

### ■ Des actions en ligne avec les axes fondamentaux

Cette année, l'activité de la Fnogec s'est poursuivie autour de ces axes fondamentaux, dans un cadre marqué par des évolutions majeures dans les domaines associatif, immobilier, social et scolaire. La Fnogec a notamment :

- Assuré la coordination des Udogec/Urogec et apporté à ses adhérents l'accompagnement qui lui était demandé. La Fnogec est une fédération, qui n'est pas constituée des associations gestionnaires des établissements d'Enseignement catholique : les Ogec sont indépendants, sans aucun lien juridique, administratif, économique ou financier entre eux ;
- Favorisé les initiatives des Udogec/Urogec dans la mise en place de nouveaux services à destination des Ogec et poursuivi la démarche de développement des bonnes pratiques ;
- Négocié des conventions collectives ainsi que des accords sociaux dans le cadre du Collège employeur ;
- Mis en place des formations et fait circuler l'information auprès des structures régionales, départementales et locales.

### ■ Une gouvernance structurée

L'assemblée générale de la Fnogec comprend 96 membres actifs, 1 membre participant (le président de l'Union Saint-Pierre) et 2 membres de droit (Sgec et Apel). Elle se réunit une fois par an.

Le conseil d'administration de la Fnogec se compose de 23 membres élus et de 4 administrateurs de droit. Il s'est réuni 7 fois de manière alternative avec le bureau. Chaque CA est précédé d'un forum qui permet de débattre autour d'une problématique et d'approfondir ainsi un sujet stratégique.

Tout au long de l'année scolaire, la Fnogec participe également à :

- La commission immobilière ;
- La commission nationale des forfaits ;
- La commission petite enfance ;
- Le groupe RH ;
- La commission prospective et développement.

La Fnogec est représentée à la Commission permanente, au Cnec, à la Conférence des tutelles, à la Commission sur le modèle économique ainsi qu'au Groupe de déploiement du plan Enseignement catholique et éthique républicaine. Elle est également membre de l'Union Saint-Pierre et de Gabriel. La Fnogec porte, pour le compte du Sgec et des établissements, la démarche administrative du service civique, qui a permis d'offrir des missions à plus de 200 jeunes.

*Aurélia de Saint-Exupéry,  
secrétaire générale de la Fnogec*

## Économie-gestion, un pôle de services en gestion territoriale

*Le pôle économie-gestion de la Fnogec est prioritairement dédié à l'accompagnement des services en gestion territoriale – Udogec et Urogec. Il cherche à répondre aux problématiques de gestion des Ogec et, plus largement, des gestionnaires d'établissement.*

Les activités conduites par le pôle visent à répondre aux principaux enjeux suivants :

- Coordonner l'animation des échanges de bonnes pratiques ;
- Proposer des scénarii possibles d'organisations territoriales ;
- Proposer des études et fournir des outils d'analyses ;
- Développer les formations ;
- Accompagner à la recherche de financements.

Le pôle inclut 4 personnes, qui ont des domaines de compétences complémentaires, dont les principaux sont décrits ci-dessous.

### ■ Domaines de compétences

#### ■ Projet de bonnes pratiques et organisation territoriale

Les territoires sont spécifiques et différemment structurés en matière de services en gestion. Des différences importantes existent d'une organisation à l'autre, telles :

- L'existence de services gestion, paie, comptable au sein des Udogec/Urogec ou l'externalisation de tout ou partie de ces services en gestion auprès d'experts comptables, éditeurs de logiciels, de prestataires de paie, etc. ;
- L'intégration dans la direction diocésaine de certains personnels salariés de l'Udogec/Urogec ;
- Les processus mis en œuvre ;
- La tarification des services auprès des établissements scolaires, etc.

Par ailleurs, la loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi Notre) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions métropolitaines, qui en réduit le nombre à 13, proposent des nouveaux enjeux d'organisation territoriale.

Dans ce contexte, la Fnogec s'est donc dotée de compétences en « management des organisations » pour accompagner l'organisation territoriale des Udogec/Urogec. S'il ne s'agit pas de promouvoir un schéma « standard » d'organisation, la formalisation de « bonnes pratiques » permet de proposer des scénarii d'organisations compatibles avec les spécificités territoriales.



Creative Commons, Domaine Public, CCO – Pixabay.com

#### ■ Restauration scolaire

La Fnogec n'a pas en interne de compétences en restauration scolaire. Cependant, consciente que c'est un axe de gestion important pour les Ogec, elle a réalisé un partenariat avec un cabinet de conseil en restauration scolaire, LBT Conseil. Le partenariat inclut notamment un travail de veille réglementaire, l'animation de formations pour le réseau des Udogec/Urogec, la publication de guides et de fiches pratiques, et la représentation de la Fnogec à un groupe de travail sur « les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire », sous l'autorité du Conseil national de l'alimentation (CNA).

#### ■ L'accompagnement dans la négociation des financements publics

Deux réseaux de négociateurs de forfait d'externat sont animés par la Fnogec : le premier est dédié à la négociation des forfaits communaux et le second à la négociation des forfaits départementaux et régionaux.

Cet accompagnement inclut principalement le soutien quotidien des négociateurs, la formation des nouveaux négociateurs, un travail de veille réglementaire et la production d'outils visant à faciliter le travail des négociateurs (notes et supports d'information, tableau d'évaluation du coût de l'élève, etc.). Il est indispensable dans la mesure où la négociation politique avec les exécutifs régionaux et départementaux ou avec les maires doit être soutenue par un solide argumentaire technique sur les dépenses éligibles.

Par ailleurs, l'expérience de la Fnogec sur le suivi de plus d'une soixantaine de contentieux depuis

vingt ans la place comme un soutien indispensable dans ce type de litige. Les juristes de la Fnogec peuvent accompagner directement les Ogec, en les représentant lors des réunions d'expertise et en collaborant très étroitement avec leur avocat, ou encore en gérant intégralement la procédure, sans assistance d'avocat.

■ **Le financement privé**

Le financement privé des Ogec qui se décline en contribution des familles et mécénat est aussi une compétence exercée par la Fnogec. Elle se décline sous forme de conseils juridiques dans le domaine des rescrits fiscaux, des notes d'actualité, des réponses à de nombreuses questions, etc.

■ **Le conseil juridique et fiscal sur l'immobilier**

La Fnogec assure une veille réglementaire et conseille en matière de baux, de conventions immobilières, de montages juridiques dans des projets d'investissement.

■ **Le conseil en droit associatif et fiscalité associative**

La vie associative des Ogec est un chantier constamment ouvert à la Fnogec ; la formation des bénévoles est essentielle sur le sujet. À cet effet, la Fnogec élabore des kits de formation pour les bénévoles Ogec et ses élus, et des professionnels animent à cet effet des réunions d'Udogec.

Les multiples activités développées par nos Ogec pour compléter leur financement appellent toujours des interrogations en matière fiscale, auxquelles la Fnogec apporte des réponses sécurisées. L'accompagnement de la vie associative avec les procédures de fusion relève aussi de la compétence de la Fnogec.

La Fnogec élabore des outils et des modèles de convention qui facilitent la mutualisation des moyens dans nos réseaux d'Ogec.

■ **Un observatoire économique national**

Depuis de nombreuses années, la Fnogec a mis en place un observatoire économique national, dont les objectifs sont :

- Diffuser des indicateurs économiques de référence qui constituent des outils d'aide à la décision ;
- Permettre à l'institution d'avoir une bonne connaissance de la santé économique de ses établissements et d'initier sur des bases objectives des politiques économiques d'avenir : effort à l'immobilier, contributions familles, richesse humaine...

Pour contribuer à cet observatoire, chaque Ogec est invité à renseigner ses données comptables et extracomptables dans Indices. Merci pour votre collaboration !

■ **Gestion de l'immobilier scolaire**

La Fnogec anime un groupe de travail : le groupe technique locaux scolaires (GTLS), constitué de représentants de la Fnogec, de professionnels et de bénévoles experts. Ce groupe a pour mission d'élaborer des outils méthodologiques pour permettre aux Ogec de s'approprier les contraintes techniques liées à la gestion et à l'utilisation des locaux scolaires. Elle organise également la veille réglementaire (ex : accessibilité handicapés).

*Anne Barré et Sophie Pouverreau, juristes, pôle économie-gestion de la Fnogec*

*Clarisse Walckenaer, chargée de mission, pôle économie-gestion de la Fnogec*



## Le pôle social, un producteur de normes et un centre de ressources à votre service



### Les chiffres clés du pôle social

- 3** salariés sous la coordination du responsable du pôle : **Alexandre Chrétien** (juriste en droit social), **Armelle Baril** (coordinatrice prévoyance et paie) et **Aurélié Delgove** (coordinatrice emploi et compétences)
- 100** réunions paritaires par an
- 5** conventions collectives (secrétariat technique et administratif)
- 3** régimes de prévoyance avec 6 assureurs différents couvrant **220 000** personnes
- 1** régime de frais de santé
- 1** regroupement d'adhésion en « retraite complémentaire » pour 220 000 personnes
- 1** environnement complet de formation professionnelle (CPNEFP, observatoire et OPCA)
- 30** réunions du collège employeur
- 50** interventions en régions
- 20 000** mails par an
- 30** appels téléphoniques par jour
- 21** notes d'information à destination des établissements via les Udogec et Urogec

### ■ **Le pôle social propose des compétences et des services qui ont pour objectif :**

- De conseiller le président de la Fnogec ainsi que le Collège employeur et de préparer la négociation ;
- D'intervenir dans le « paritarisme de gestion » : fonds Opcalia, régimes de protection sociale ;
- De définir et expliquer une doctrine « commune », claire, précise et accompagnée d'éléments techniques dans la satisfaction des besoins exprimés par les Udogec et Urogec ;
- De développer des outils dynamiques à destination des différents réseaux, en lien notamment

avec le pôle systèmes d'information (BDES, site SEP) ;

- De répondre aux Ogec lorsque les relais territoriaux n'ont pas les compétences en interne ou lorsqu'ils le demandent ;
- D'assurer le suivi technique de la représentation institutionnelle (relations avec le ministère du Travail, l'Aocoss, le Medef, etc.) ;
- De gérer des dossiers pour comptes de tiers : 200 jeunes en service civique, le fonds social interrégimes.

*Jean-René Le Meur,  
responsable du pôle social de la Fnogec*

## Les systèmes d'information, un pôle clé pour activer la digitalisation

*Afin de prendre en compte l'accélération de la transition numérique, un service dédié à la gestion des systèmes d'information de la Fnogec a été créé en 2011, sous l'impulsion de son nouveau président, Michel Quesnot.*



Creative Commons, Domaine Public CC0 - Pixabay.com

### ■ **Le pôle systèmes d'information propose des compétences et des services qui ont pour objectifs :**

- D'identifier les besoins informatiques du réseau Ogec/Udogec/Urogec, notamment à partir des demandes formulées par les différentes commissions ou groupes de travail organisés par la Fnogec. Les besoins informatiques du réseau sont alors analysés et arbitrés par le groupe de travail Systèmes d'information, dont les membres sont des bénévoles et des salariés des Udogec/Urogec ;
- De mettre en œuvre les solutions informatiques attendues et de les maintenir dans le temps. À ce jour, plusieurs applications spécifiques sont proposées au réseau et concernent la gestion de l'établissement, le dialogue social et l'animation territoriale ;

- De réaliser des partenariats techniques avec les éditeurs de logiciel, les organismes bancaires, etc. Ainsi, chaque année, des réunions sont organisées avec les principaux éditeurs de logiciels de gestion de notre secteur d'activité (Aplon, Statim, Magister, Urogec Centre, Cap-RH). Ces réunions permettent de faciliter les échanges entre leurs logiciels et les outils institutionnels, mais aussi de favoriser leur compatibilité avec les préconisations de la Fnogec ;
- De fluidifier les interactions avec les autres systèmes d'information de l'Enseignement catholique (Gabriel, CNEAP, Collège employeur, etc.).

*Frédéric Hul, responsable  
des systèmes d'information de la Fnogec*

## RÉALISATIONS 2014-2015

## Pôle économie-gestion : actions et perspectives face aux enjeux du réseau



© Lupuca via Visualhunt.com / CC BY-SA

### ■ Mémento de la restauration scolaire

Consacré à la restauration scolaire, ce mémento élaboré avec le concours de LBT Conseil a pour objectif de :

- Présenter le secteur de la restauration scolaire et ses différents acteurs ;
- Accompagner les gestionnaires dans leurs réflexions et leurs décisions concernant le système de restauration scolaire ;
- Présenter l'environnement réglementaire.

### ■ Cahier bancaire sur le cycle de trésorerie de l'Ogec

Un deuxième *Cahier de la Fnogec* est paru en octobre 2014. Il est consacré au « Cycle de trésorerie de l'Ogec – Comprendre les mécanismes, identifier les solutions de financement, sécuriser la trésorerie ». Le format court de cette publication, composée de questions/réponses et de fiches pratiques, permet d'avoir des réponses à des questions d'actualité au sein des organismes de gestion. Ce cahier a été réalisé en partenariat avec le Crédit coopératif et la Société générale.

### ■ Enquête sur les cotisations et les contributions institutionnelles

La Fnogec a mené, avec l'aide des organisations professionnelles de chefs d'établissement, une

enquête sur les cotisations et les contributions institutionnelles auprès des différents réseaux de l'Enseignement catholique afin de disposer d'un état des lieux des pratiques.

Cette démarche a pour vocation d'éclairer de manière chiffrée le travail en cours de remise à plat des financements entrepris par l'Institution, en déclinaison des principes de bonne gouvernance définis dans le statut de l'Enseignement catholique.

### ■ Publication d'un premier lot de 70 bonnes pratiques

Un premier lot de 70 bonnes pratiques a été publié et diffusé aux secrétaires généraux d'Udogec/Urogec en octobre 2014. L'exercice 2014-2015 a été marqué par la collecte et la diffusion des bonnes pratiques dans les territoires.

### ■ L'accompagnement des contentieux forfait communal

En 2014-2015, 17 procédures contentieuses étaient en cours, à des stades différents de la procédure, dont 5 nouvelles procédures engagées au cours de l'année. Toutes sont accompagnées par les juristes de la Fnogec. 7 procédures se sont terminées cette année, 4 par un jugement > suite page 13



# Observatoire Indices

HORS-SÉRIE

## L'observatoire économique et social 2013-2014



*Comme chaque année, la Fnogec édite le rapport de l'Observatoire économique Indices, dédié prioritairement à l'accompagnement des services en gestion territoriaux – Udogec et Urogec –, et plus largement aux Ogec et à l'ensemble des gestionnaires des établissements scolaires. Il faut bien noter que les explications chiffrées sont fondées sur les données 2013-2014.*

Une réflexion a été menée sur l'intérêt de l'outil, la pertinence des ratios/indicateurs de gestion, une harmonisation des différentes pratiques territoriales, les mises en garde et la fiabilisation des données. Le constat est posé de longue date : les territoires sont spécifiques et différemment structurés en matière de services de gestion. Des différences importantes existent en matière d'internalisation de paie, de comptabilité au sein des Udogec/Urogec, d'intégration de certains permanents Udogec/Urogec dans les directions diocésaines, en matière de processus mis en œuvre et de tarification des services auprès des établissements scolaires.

Cependant, **l'Observatoire économique national Indices est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière de chaque établissement et de l'Enseignement catholique au plan national, régional et diocésain.** La capacité d'autofinancement des établissements (CAF) est l'indicateur de référence pour bien gérer son établissement, c'est-à-dire pour en garantir le bon fonctionnement dans la continuité et mener à bien le projet éducatif. Le fonds de roulement (FdR) est l'indicateur de référence de santé financière. Les données Indices renseignées annuellement permettent d'établir :

### ■ Le rapport national

Il paraît en général à l'automne et présente les tendances macroéconomiques du secteur. Il est regardé de façon privilégiée par les banques et les acteurs/partenaires de la vie scolaire. Il est d'autant plus pertinent qu'il intègre le plus grand nombre d'Ogec/établissements afin d'éviter les écarts type trop importants.

### ■ Le rapport de branche dit NAO

Il paraît en mai (d'où l'importance de remontées rapides des balances comptables et éléments extracomptables dans Indices, suite à la clôture des comptes) et permet de satisfaire aux obligations de la Fnogec, en tant que fédération employeur.

### ■ Les rapports territoriaux

Ils présentent une analyse par territoire permettant une comparaison plus pertinente d'un établissement par rapport à la moyenne de son territoire. Ceci nécessite que le plus grand nombre d'établissements renseignent Indices sur ce territoire ; les référents Indices ont accès aux chiffres d'une région, ils peuvent ainsi les communiquer aux établissements, qui ont donc la possibilité de se comparer dans leur contexte propre.

### ■ Le dossier de gestion de chaque établissement

Il présente une analyse de la situation économique de chaque établissement par territoire, avec une comparaison pertinente de l'établissement par rapport à la moyenne de son territoire (régional ou national) selon la dimension de l'échantillon de comparaison.

### ■ La base de données économiques et sociales

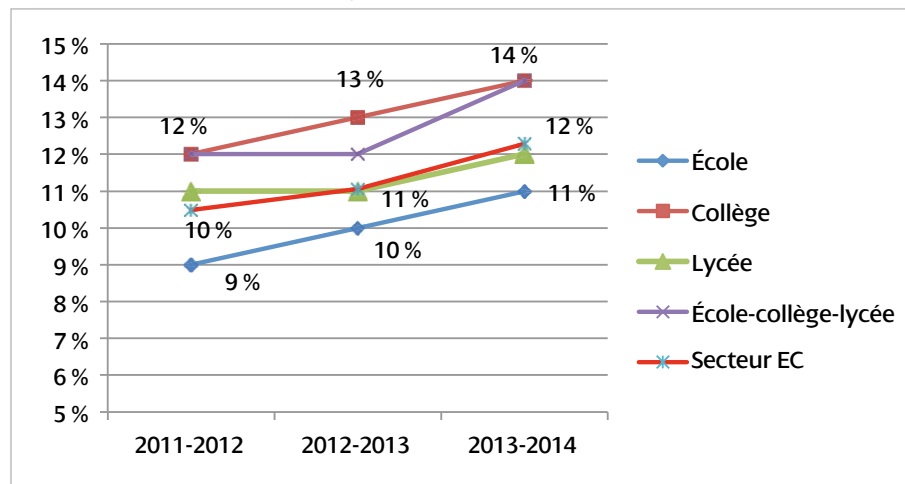
Celle-ci doit être mise à la disposition des instances représentatives du personnel, selon la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés, et doit contenir un certain nombre d'indicateurs économiques et sociaux. Les travaux déjà réalisés sur Indices permettent de travailler sur une solution adéquate proposée à chaque établissement avec l'aide des référents Indices implantés dans les territoires.

### ■ Participation Indices

Avec une relative stabilité du nombre de dossiers comptables reçus (2 883 contre 2 908 l'année précédente), 2162 dossiers ont été retenus pour l'analyse couvrant les périodes 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, en ligne avec l'approche statistique adoptée pour l'Observatoire annuel 2012-2013, qui a établi un périmètre constant sur trois exercices de référence. La part des écoles dans cet échantillon passe de 70 % à 66 %, reflétant une prise en compte accrue des établissements écoles-collèges-lycées par rapport à 2012-2013.

Il faut cependant noter un recul de la transmission des données extracomptables, alors que certaines parties (immobilier) sont automatiquement reprises dans le système, ne nécessitant que la validation de la part de l'établissement. Il est donc important que ceux-ci n'oublient pas de le faire.

#### Évolution de la CAF en pourcentage des produits courants



Source : Indices.

### ■ Principaux faits marquants

→ Une amélioration continue de la capacité d'autofinancement (CAF) du secteur, 11 % en 2012-2013 et 12 % en 2013-2014, principalement liée à une augmentation des ressources (+3,6%) plus que proportionnelle à celle des charges (+2,1%).

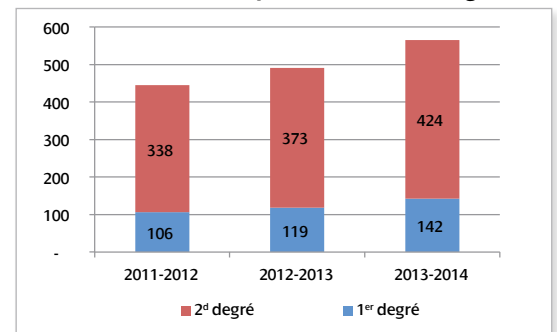
Rappelons que la capacité d'autofinancement est l'excédent de trésorerie généré par une année de fonctionnement et qu'elle se calcule en soustrayant des produits encaissables les charges décaissables. Ce niveau de CAF demeure inférieur aux préconisations (15 % en moyenne, quand l'Ogec ne paie pas de loyer) et insuffisant pour répondre aux besoins d'investissements accrus, mise en conformité accessibilité notamment.

Le taux de CAF des écoles à 11 % reste inférieur à la moyenne et comparé à 14 % pour les lycées ou les établissements mixtes, tels école, collège, lycée.

Voir graphique ci-dessous sur l'évolution de la CAF en pourcentage des produits courants.

→ La CAF dégagée par les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré s'élève à 142 M€ et 424 M€ pour le second degré, en amélioration respectivement de 19% et de 13,7% par rapport à 2012-2013.

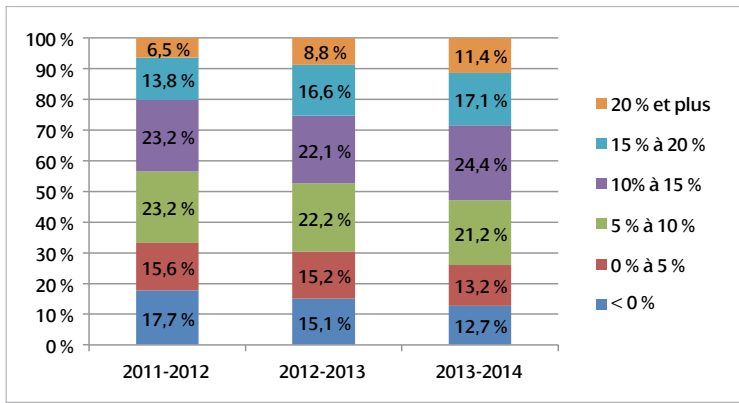
#### Évolution CAF en M€ répartie en 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré



Source : Indices.

Cette amélioration est la conséquence de la diminution du nombre d'Ogec fragilisées, c'est-à-dire avec une CAF inférieure à 5%. Ce pourcentage passe au niveau national de 33 % à 26%.

Voir le graphique en page 11.

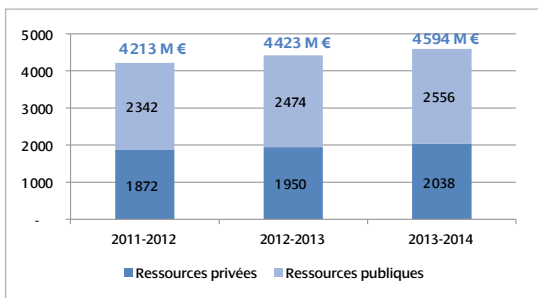


Source: Indices.

### ■ Focus sur les ressources

La revalorisation de certains financements publics de 3,3 %, légèrement inférieure à celle des financements privés de 4,5 %, permet un accroissement des produits courants de 3,6 % en 2013-2014. Le niveau des charges courantes se stabilise à 2,1 %. Néanmoins, ce niveau de ressources s'avère encore insuffisant au regard d'un objectif de CAF de 15 % des produits courants.

### Évolution des ressources publiques et privées en M€



Source: Indices.

Les ressources publiques sont composées de forfaits, de subventions de fonctionnement et de participations liées aux contrats aidés. Le recours aux contrats aidés représente 6,2 % des ressources des écoles, ce qui est un élément différenciant du modèle économique en premier degré (contre collèges et lycées).

Les écoles bénéficient en moyenne d'un effet « rattrapage » sur les forfaits communaux, dans la continuité des efforts initiés précédemment. En collèges et lycées, les subventions de fonctionnement continuent à baisser en % des produits courants (lycées : 10 % en 2011-2012 et 8,5 % en 2013-2014).

### ■ Financements publics

L'école	Le collège	Le lycée
perçoit de la commune (sous certaines conditions) :	perçoit de l'État :	perçoit de l'État :
• la convention municipale (contrat simple)	• le forfait d'externat	• le forfait d'externat
• le forfait communal (contrat d'association)	perçoit du département :	perçoit de la région :
	• le forfait départemental	• le forfait régional
	• le forfait TOS	• le forfait TOS

### ■ Forfait d'externat

Nous rappelons également que le montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements privés du second degré (collèges et lycées) placés sous contrat d'association est demeuré inchangé depuis 2011-2012 (sans revalorisation).<sup>1</sup>

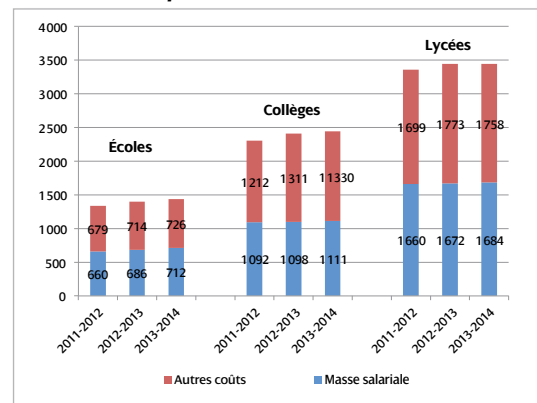
En 2013-2014, la hausse des ressources privées reflète une évolution contrastée des tarifs de scolarité, restauration, hébergement et autres activités annexes. 80 % des contributions des familles à la scolarité devraient être affectées au financement de l'immobilier scolaire.

### ■ Focus sur les coûts

La hausse de 2,1 % des coûts en 2013-2014 est répartie sur l'ensemble des postes de charges. Les frais de personnel Ogec expliquent approximativement 47 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, en lien avec la structure des dépenses observées dans les exercices antérieurs et selon les recommandations Fnogec.

**Définition des frais de personnel :** masse salariale brute chargée, avant prise en compte des aides de l'État et avec incorporation d'une quote-part de main-d'œuvre liée aux éventuelles activités externalisées en sous-traitance (90 % des factures de nettoyage, 45 % des factures de restauration si ces activités ne sont pas assurées en interne, pourcentages personnalisables par l'établissement).

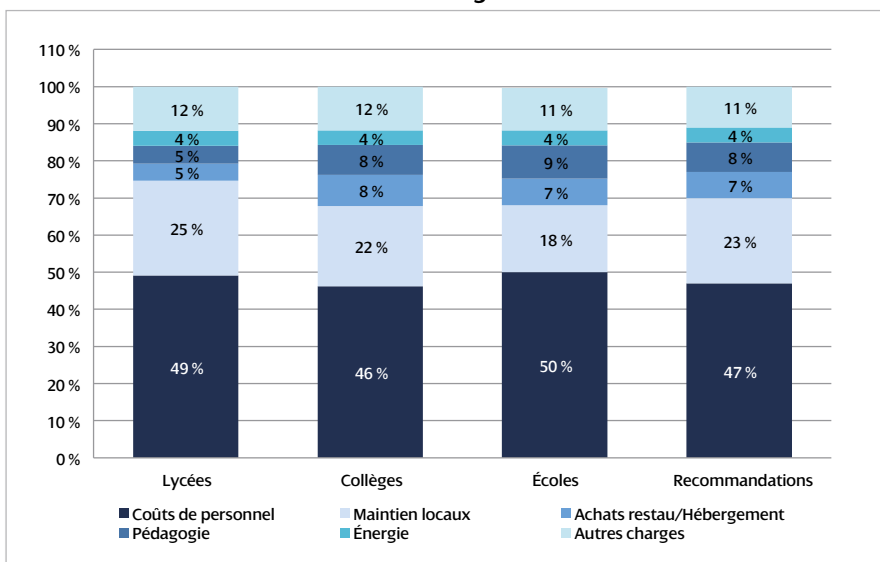
### Coûts en euros par élèves



Source: Indices.

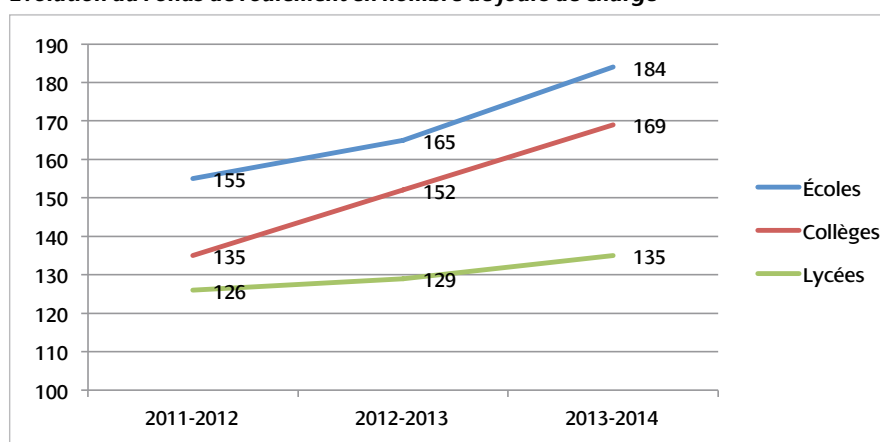
1. Un arrêté fixant le montant du forfait d'externat des établissements du second degré sous contrat d'association pour l'année scolaire 2014-2015 vient de paraître au Journal officiel du 5 décembre 2015 (augmentation entre 1,5 et 2 %).

## 2013-2014 — Structure de coûts (en % des charges courantes)



Source : Indices.

## Évolution du Fonds de roulement en nombre de jours de charge



Source : Indices.

Les dépenses liées au maintien des locaux et des équipements représentent 18 % (écoles) à 25 % (lycées) des coûts, traduisant un effort accru à l'investissement. Cependant, le ratio moyen des écoles demeure significativement inférieur aux préconisations : 18 % contre 20 à 23 % des produits courants.

### ■ Focus sur le fonds de roulement

**Définition :** il s'agit de l'excédent des ressources stables (les capitaux permanents) sur les emplois stables (les immobilisations nettes). Les capitaux permanents regroupent les fonds propres, les provisions et les dettes à moyen et long terme. C'est une ressource de trésorerie destinée à financer l'exploitation ou à préparer un investissement important. Cet indicateur représente la « quasi » réserve de trésorerie des Ogec au 31 août de l'année.

Les ratios cible de fonds de roulement sont les suivants : entre 25 % et 35 % des charges de fonctionnement et 90 et 127 jours de charges de fonctionnement. Toutes typologies confondues, le niveau de fonds de roulement est supérieur aux fourchettes recommandées (120 jours de charges) et en constante amélioration (FDR écoles : 184 jours, FDR collèges : 169 jours et FRD lycées : 135 jours).

Cette amélioration permet le financement partiel, ou total grâce aux fonds propres, des futurs investissements immobiliers liés aux obligations réglementaires pour l'utilisation des locaux scolaires. Voir graphique sur l'évolution du Fonds de roulement en nombre de jours de charge.

D'autres indicateurs de référence feront l'objet d'une mise à jour en ligne, à partir de janvier 2016 et au titre de l'année 2013-2014, détaillant les contributions moyennes des familles, leur amplitude moyenne, ainsi que l'évolution moyenne des principales composantes des ressources publiques en écoles, collèges et lycées, le coût de fonctionnement moyen d'un interne (complet et hors quote-part d'amortissement). Au vu des ratios d'ensemble et de leur relative stabilité, les indicateurs de 2013-2014 pourront être utilisés avec les réserves d'usage.

Nous souhaitons insister sur l'importance de l'utilisation d'Indices afin de renforcer la pertinence des données issues d'Indices auprès des prestataires de l'Enseignement catholique (experts comptables, banques, etc.).

Fabienne Riom,  
pôle économie-gestion de la Fnogec



© woodleywonderworks via Visualhunt / CC BY

> suite de la page 8

et 3 par une transaction représentant :

- La fin d'une dizaine d'années de conflit avec la commune pour certains Ogec ;
- Un montant de forfait doublé, triplé, voire quadruplé par rapport au montant initialement versé par la commune ;
- Un forfait élémentaire fixé entre 550€ et 830€ par élève ;
- Un gain total de 2 350 000€ pour l'ensemble des Ogec concernés.

### ■ La fusion des régions et leur impact sur le financement public des lycées

À été réalisé un travail de comparaison des financements publics (forfaits/subventions d'équipement et d'investissement) des lycées des régions, qui fusionnent afin de préparer les négociations avec les nouveaux exécutifs des régions.

### ■ L'accompagnement de contentieux départementaux et régionaux

La Fnogec a accompagné 4 contentieux : 2 régionaux et 2 départementaux. Le contentieux sur une des régions s'est conclu par une transaction qui a permis de réévaluer le forfait TOS lycéen entre 80% et 150% en fonction des catégories de lycéens et de rouvrir une ligne de subventions d'investissement sur cinq ans. Le contentieux avec un des 2 départements sur le forfait TOS est en cours de transaction suite au dépôt du rapport de l'expert. Il permet le doublement du forfait TOS collégien et l'ouverture d'une ligne d'investissement sur plusieurs années. Les deux autres contentieux sont toujours en cours d'expertise.

### ■ La gestion de l'immobilier scolaire

Cette année, le groupe a élaboré des fiches pratiques sur l'accessibilité handicapés, mais aussi sur la fin des tarifs réglementés d'électricité et de gaz. Il a diffusé un mémento intitulé

« Accessibilité handicapé des ERP dans le cadre du bâti existant. Mieux comprendre les prescriptions techniques ».

La Fnogec a également organisé une journée accessibilité sur la mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmée, qui a réuni plus de 90 personnes le 13 mars 2015.

### ■ Le conseil juridique et fiscal sur l'immobilier

Un partenariat avec un cabinet spécialisé en immobilier a été négocié par la Fnogec pour soutenir la juriste en charge de ce dossier. La Fnogec a suivi le dossier des révisions cadastrales des locaux professionnels en négociant des interprétations plus réalistes de nos locaux avec le ministère des Finances.

Une veille particulière a été réalisée sur l'impact de la réforme des baux commerciaux (loi Pinel de 2014), nos établissements scolaires étant sous l'emprise de ce type de bail. Un groupe de notaires et d'avocats a été réuni pour aider l'Enseignement catholique à discerner les meilleures solutions juridiques à adopter entre les associations propriétaires et les Ogec.

### ■ Accompagnement de la mise en place des nouveaux statuts Ogec/Udogec/Urogec

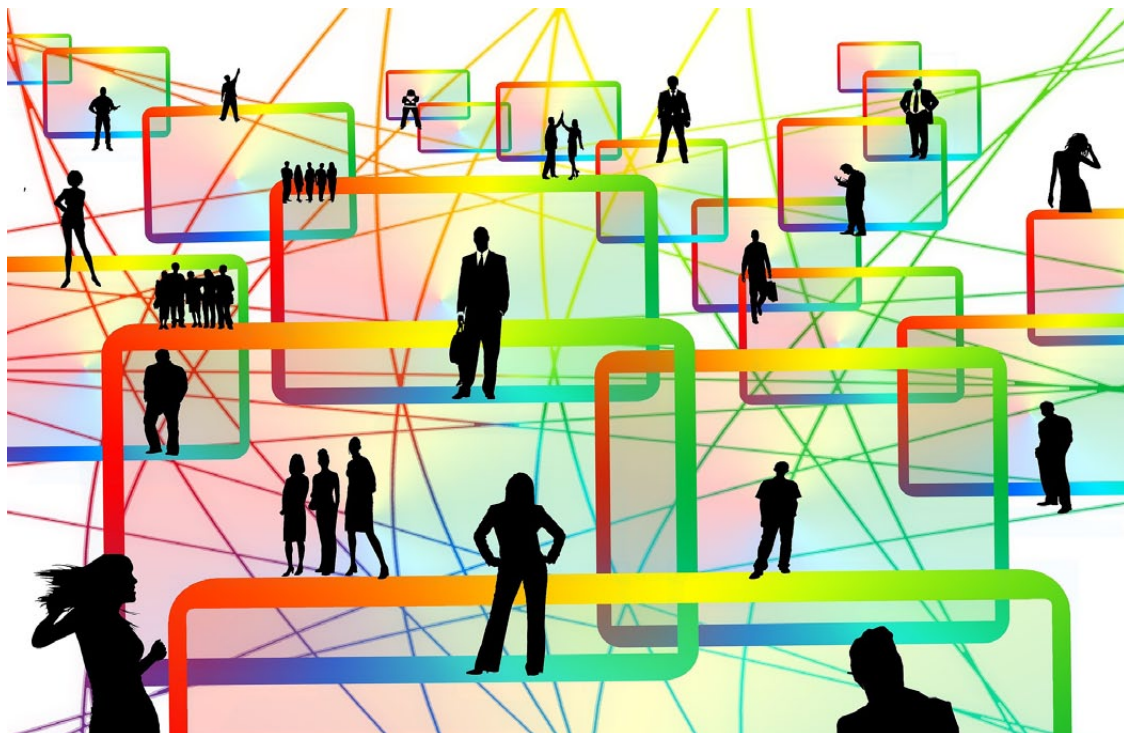
La mise en place des nouveaux statuts Ogec/Udogec/Urogec a généré une intense activité sur l'accompagnement de notre réseau afin de modifier les statuts de nos associations. Des kits de procédure ont été mis à la disposition des Udogec à cet effet. Le mémento de la vie associative a été remanié pour être conforme à ces nouveaux statuts.

*Anne Barré et Sophie Pouverreau, juristes, pôle économie-gestion de la Fnogec*

*Clarisse Walckenaer, chargée de mission, pôle économie-gestion de la Fnogec*

## Pôle social : multiplication des négociations et création d'outils pédagogiques

*L'année 2014-2015 fut riche en matière d'élaboration de nouvelles normes sociales. Les établissements en ont compris la densité dès la rentrée de septembre (convention collective, EEP santé, etc.). Avant cela, le pôle social de la Fnogec a coordonné les travaux du Collège employeur, accompagné la négociation et rédigé les documents explicatifs, et a créé les outils aux établissements.*



Creative Commons, Domaine Public CC0 - Pixabay.com

### ■ La gestion paritaire au service des établissements : alléger les contraintes

- Maîtrise et pilotage des régimes de prévoyance (cotisations maîtrisées) ;
- Maîtrise et pilotage des fonds de la formation professionnelle (un budget 10 fois plus important à dépenser que sa collecte pour les entreprises de moins de 10 salariés) ;
- Signature d'une convention avec l'Acos pour stopper les redressements sur la CSG et la CRDS sur la prévoyance des enseignants.

### ■ Des outils de proximité pour simplifier les contraintes

- Élaboration de labels pour identifier rapidement les documents reçus et authentifier la source, et pour s'assurer que les « prestataires » (assureurs, groupes de protection sociale, organismes de formation) agissent pour le compte de la branche ;
- 5 guides pratiques explicatifs édités par la situation conventionnelle (PSAEE) sur le temps partiel et la complémentaire santé ;
- Des modèles communs avec les organisations de chefs d'établissement ;

### Novembre 2014

- Interbranche CQP Coordinateur de vie scolaire ;
- Interbranche : titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et/ou de formation » (**classification**).

### Mars 2015

- Interbranche : avenant accord temps partiel.

### Juin 2015

- Interbranche : CQP coordinateur de vie scolaire ;
- Interbranche : accord de création du régime dénommé EEP santé ;
- Interbranche : accord de recommandation d'assureurs/régime EEP santé ;
- Interbranche : retraite complémentaire/protocole sur le regroupement du stock d'adhésions d'entreprises vers un opérateur.

### Juillet 2015

- Convention collective des salariés des établissements privés 2015/révisant la CC PSAEE (2408) ;
- Accord salarial relatif au versement d'une indemnité de 1 % aux salariés bénéficiant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de 51 jours de congés payés ;
- Accord sur le droit syndical et le dialogue social ;
- Accord salarial faisant suite à la négociation obligatoire sur les salaires.



Des outils de proximité pour simplifier les contraintes

- Édition des lettres *EEP santé*;
- Création d'un site *EEP formation*:  
[www.collegemployeur.org](http://www.collegemployeur.org);
- Création de la BDES à destination des établissements via Indices.

### ■ **Le pôle social au travail... et au service!**

Nous retiendrons de l'année 2014-2015 la signature d'une dizaine d'accords et de conventions collectives qui ont nécessité la mobilisation des établissements pour leur mise en place et la mobilisation des compétences des salariés de la Fnogec (SVP social, déplacements, animation réseau, création d'outils). Les défis à venir sont encore nombreux.

### ■ **Les interventions en région**

De septembre à fin décembre, Jean-René Le Meur et Alexandre Chrétien sont intervenus dans 32 réunions publiques sur pratiquement tout le territoire. Ils ont ainsi pu rencontrer 2 105 personnes, pour échanger, écouter et partager des informations clés.

Cette proximité est nécessaire à la Fnogec pour mieux saisir et comprendre les problématiques territoriales, porter au mieux les intérêts des Ogec et donner des éléments contextuels sur les réformes, en étant au plus près des acteurs (président d'Ogec, chefs d'établissement et attachés de gestion).

Le pôle social développe des interventions thématiques en région, en support des compétences locales sur tous les sujets qui vont devenir primordiaux dans l'avenir. Nous songeons notamment aux questions autour de la réforme de la formation professionnelle et des entretiens professionnels, mais aussi de la gestion des représentants du personnel, etc.

### ■ **Les développements à venir**

- Communication directe aux établissements par la création d'une newsletter;
- Création d'un référentiel pénibilité;
- Mise à disposition d'outils de régularisations à la demande;
- Mise à disposition d'un formulaire social commenté;

- Développement d'un site de gestion RH dénommé SEP:
  - Éditions des fiches de poste, fiches de classification, contrats de travail;
  - Gestion des absences et calcul du maintien de salaire;
  - Gestion de la rupture;
  - Édition des grilles d'entretien professionnel et des bilans au bout de six ans;
  - Coffre-fort électronique pour chaque salarié.
- Déploiement de la BDES;
- Développements de kits pratiques et de formations:
  - IRP: élection, information-consultation du CE et du CHSCT;
  - Gestion RH: entretiens professionnels et entretiens d'activité, piloter son plan de formation, ingénierie financière de la formation.
- Communication RH.

*Jean-René Le Meur,*  
*responsable du pôle social de la Fnogec*



© Stockvault

## Systèmes d'information : simplifier et améliorer les flux d'information

Trois projets majeurs ont monopolisé les ressources du pôle systèmes d'information durant l'année scolaire 2014-2015.



Creative Commons, Domaine Public CCO - Pixabay.com

### ■ BDES

Le premier concerne la mise en place de la base de données économiques et sociales (BDES) dans les organismes de gestion dotés d'un comité d'entreprise. Ce projet a été conduit par le Collège employeur et a permis aux établissements concernés de respecter leur obligation légale. À ce jour, plus de 500 organismes de gestion se sont inscrits pour disposer de cette application.

### ■ Applications

Le deuxième projet est plus précisément une série d'actions ayant pour objectif d'améliorer la connaissance et l'utilisation des applications proposées par la Fnogec :

- Des fiches de présentation de chaque application sont disponibles sur le site de la Fnogec, dans l'espace dédié aux applications internet ;
- L'ergonomie a été revue en profondeur pour améliorer l'expérience des utilisateurs et leur permettre d'accéder plus rapidement aux fonctionnalités essentielles ;
- La possibilité d'avoir un seul identifiant et mot de passe pour accéder à l'ensemble des applications dédiées aux établissements. Ce mode d'authentification unique permettra à terme de

se connecter au portail Gabriel mis en place par l'Enseignement catholique.

### ■ Cartographie

Enfin, le dernier projet important mené l'année dernière permet aux structures territoriales de l'Enseignement catholique de bénéficier d'éléments cartographiques qui alimentent les études prospectives. Un module cartographie existait depuis plusieurs années dans Indices, mais il ne permettait de restituer uniquement des informations enregistrées dans Indices (contributions familles, prix des repas, etc.). À la suite d'une mission menée sur la région Midi-Pyrénées, conjointement avec la direction prospective du secrétariat général, ce module a considérablement été amélioré.

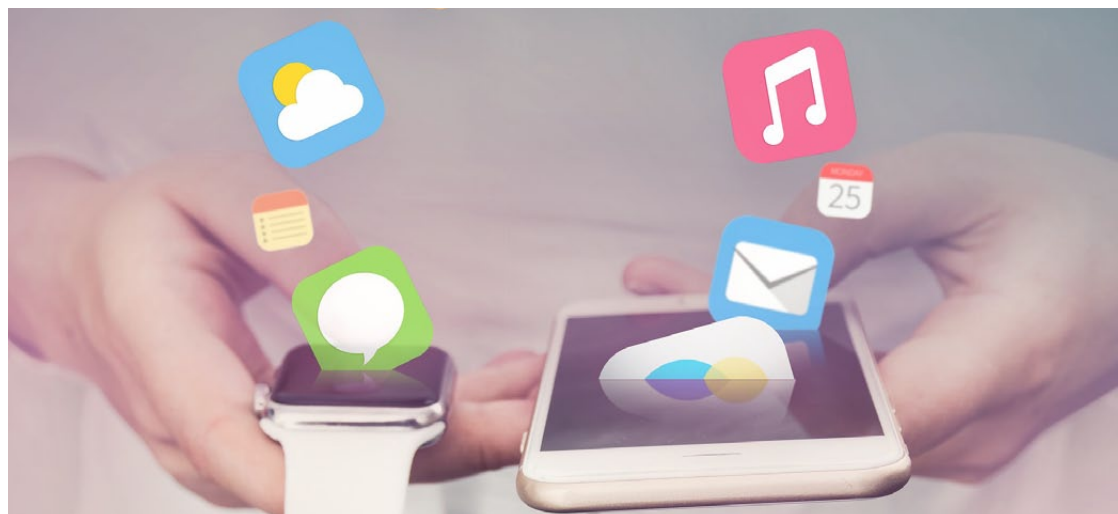
Il est désormais possible d'obtenir à tout moment des cartes au rendu professionnel contenant des informations actualisées, sans faire appel à des prestataires extérieurs. Les cartes croisent les informations de l'Enseignement catholique, avec des sources de données externes (Insee, Datar, ministère de l'Éducation nationale).

*Frédéric Hul, responsable  
des systèmes d'information de la Fnogec*



# Pôle communication et vie du réseau : un vecteur d'information incontournable

*L'action du pôle communication est de construire et de diffuser des supports utiles pour les décideurs et les gestionnaires des établissements de l'Enseignement catholique.*



Creative Commons, Domaine Public CC0 - Pixabay.com

## ■ **Ont été réalisés les outils suivants :**

- « **Mémento du président d'Ogec** » (en cours d'actualisation), pour tenir compte des nouvelles dispositions en matière sociale ;
- « **Mémento de la vie associative d'un Ogec** » réalisé avec les mêmes objectifs que celui du président d'Ogec : synthétique, pédagogique, et en complément de supports qui peuvent exister localement ;
- « **Mémento de la restauration scolaire** » réalisé avec la société LBT Conseil, expert en restauration collective. Un cahier des charges type et un guide de la consultation sont en cours de réalisation ;
- « **Mémento de l'accessibilité handicapé des ERP situés dans le cadre d'un bâti existant** » réalisé par le Groupe technique local scolaire (GTLS) de la Fnogec. Il s'agit d'un focus sur les principales prescriptions techniques en matière d'accessibilité handicapé auxquelles sont confrontés les établissements scolaires. Ces 4 mémentos sont tous téléchargeables sur le site de la Fnogec et disponibles sous forme de brochure.
- Les « **Cahiers bancaires de la Fnogec** » sont réalisés en lien avec le pôle économie-gestion et en partenariat avec nos partenaires bancaires. Après « L'emprunt bancaire : un taux, une durée ? », un 2<sup>e</sup> cahier bancaire intitulé « Le cycle de trésorerie de l'Ogec » a été publié.
- Les **fiches « Bonnes pratiques »** : plaquette de présentation de la démarche, clé USB, constituant une mise en réseau et un partage des connaissances en lien avec le pôle économie-gestion ;

- Le flyer « **En savoir plus sur la Fnogec** » présente la fédération en 3 volets, dans un format pouvant être placé sur présentoir et diffusé lors de manifestations. Son actualisation est régulière.
- **L'Arc boutant** continue d'être diffusé mensuellement sous format papier avec abonnement et sous format électronique. Ce magazine reste un incontournable de la vie de la Fnogec : il est le journal des Ogec !
- Une **présence sur réseaux sociaux** a été engagée, avec une page entreprise sur le réseau social professionnel LinkedIn et un groupe « présidents d'Ogec » sur ce même réseau, dans l'objectif d'accroître notre visibilité et notre notoriété.

## ■ **Les rendez-vous événementiels**

### 1. ➤ **Journées nationales 2015 : 21 et 22 mars 2015 à la Maison de la mutualité**

Le thème retenu pour ces journées était : « Revisitons nos fondamentaux : les Ogec sont-ils à la hauteur de leur mission ? ». Elles ont rassemblé plus de 500 personnes, avec beaucoup de succès.

### 2. ➤ **Journée gestion 2016**

Elle aura lieu le mardi 10 mai 2016 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux (PACI) et présentera notamment le nouveau guide comptable et financier.

### 3. ➤ **Journées nationales 2017**

Elles auront lieu à Deauville, en Normandie, et se préparent activement.

Valoriser nos expertises, être efficace pour le réseau, créer des outils pertinents et partager nos connaissances sont les moteurs du pôle communication !

*Sylvie Picard, vice-présidente,  
en charge du pôle communication de la Fnogec*

## RAPPORT FINANCIER

## La lettre du trésorier : une situation financière saine

Le total du bilan de la Fnogec, clos au 31 août 2015, s'élève à 2 M€, en progression de 19%. L'excédent du compte de résultat s'établit à 0,23 M€, contre 0,19 M€ pour l'exercice précédent. Cette augmentation significative et le chiffre élevé dans l'absolu résultent principalement de la hausse des cotisations décidée par l'AGO de fin 2013. Ils s'expliquent également par le départ du précédent secrétaire général, remplacé tardivement, et l'absence induite d'embauches prévues pour renforcer l'équipe des salariés.



Creative Commons, Domaine Public CCO - Pixabay.com

### ■ Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2,7 M€ contre 2,3 M€ pour l'exercice précédent, la hausse provenant principalement de l'augmentation des cotisations passant de 1,72 M€ à 1,93 M€ (soit 0,21 M€, incluant une progression de 11 000 élèves). Il faut également noter l'impact des Journées nationales pour 0,11 M€ quant aux inscriptions, et du mécénat ainsi que du parrainage pour 0,11 M€. Il faut donc noter que 50% de la hausse des produits provient de recettes non récurrentes, et ne pas oublier que la gestion du service civique, qui n'est pas non plus pérenne, rapporte 0,08 M€.

#### Compte de résultat exercice 2014-2015

PRODUITS en euros	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
Production vendue (Arc boutant/autres)	17 800	41 600
Prestations de services (cotisations URO/UDO)	2 105 400	1 796 500
Montant net des produits d'exploitation	2 123 200	1 838 100
Subventions d'exploitation	132 800	180 700
Autres produits et provisions	469 200	234 100
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 725 200</b>	<b>2 252 900</b>

CHARGES en euros	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
Autres charges externes	1 003 100	688 000
Frais de personnel	1 017 100	1 151 000
Dotations et autres charges	492 200	239 600
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2 512 400</b>	<b>2 078 600</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>212 800</b>	<b>174 300</b>
Total produits financiers	17 100	20 500
Total charges financières	2 900	3 100
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>227 000</b>	<b>191 700</b>
Résultat exceptionnel	1 000	-2 700
<b>Excédent</b>	<b>228 000</b>	<b>189 000</b>

Les charges d'exploitation sont de 2,5 M€ contre 2,1 M€. Cette variation s'explique principalement par :

- La signature du bail des locaux de la rue Henri-Barbusse, indispensables pour accueillir de nouveaux salariés rue Saint-Jacques, et les travaux d'aménagement induits (0,1 M€) ;
- Le coût de l'organisation des Journées nationales à Paris (0,29 M€ : location des salles, déplacements, repas, honoraire, etc.) ;
- En revanche, une baisse des salaires et des charges sociales (cinq mois sans secrétaire général, non-remplacement du responsable du pôle gestion, maternités, maladies, etc.) ;
- La hausse des honoraires d'experts, conséquence des nombreuses CPN ;
- La dotation à l'association Collège employeur (0,10 M€), sans oublier la subvention au projet Gabriel (0,05 M€).

Le solde positif du compte de résultat s'établit à 0,23 M€ contre 0,19 M€ pour l'exercice précédent.

### ■ Bilan

Le total du bilan passe de 1,7 M€ à 2 M€. Côté actif, on ne constate pas de variation dans les immobilisations, excepté le dépôt de garantie du bail de la rue Henri-Barbusse (les travaux d'aménagement ont été passés en charges). En revanche, dans l'actif circulant, on note une hausse des « autres créances », correspondant aux fonds avancés au Collège employeur compensés par les subventions versées par

Opcalia, et une augmentation de 0,20 M € des disponibilités.

Au passif, le résultat et la subvention Opcalia pour le Collège employeur expliquent la progression du total.

La Fnogec est une association sans immobilisation et sans dettes disposant d'un fonds de roulement couvrant plus de six mois de

charges : sa situation financière est donc particulièrement saine. En revanche, le solde de son compte de résultat est composé de ressources non pérennes (mécénat, service public) et des embauches sont indispensables pour lui permettre d'accomplir sa mission dans des conditions raisonnables.

Bruno Cornu Thénard, trésorier de la Fnogec

#### Bilan exercice 2014-2015

ACTIF en euros	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
Immobilisations incorporelles brutes	233 400	
Amortissements	233 000	
Immobilisations incorporelles nettes	400	700
Immobilisations corporelles nettes	28 800	30 100
Immobilisations financières	8 800	100
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>38 000</b>	<b>30 900</b>
Stock en cours	0	6 300
Créances et comptes rattachés	250 000	118 500
Placements : valeurs mobilières et autres	86 200	81 800
disponibilités	1 607 000	1 417 200
Charges constatées d'avance	28 100	27 300
<b>Total actifs circulants et assimilés</b>	<b>1 971 300</b>	<b>1 651 100</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 009 300</b>	<b>1 682 000</b>

PASSIF en euros	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
Fonds associatifs sans droit de reprise	444 700	444 700
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserves	553 400	553 400
Résultat et report à nouveau	425 500	197 500
Subventions et participations amortissables		
<b>Total fonds propres et assimilés</b>	<b>1 423 600</b>	<b>1 195 600</b>
Provisions pour risques et charges	112 300	139 700
Emprunts et dettes (établissement crédit)	3 000	0
Fournisseurs	112 400	88 000
Autres dettes	331 400	220 800
Produits constatés d'avance	26 600	37 900
<b>Total dettes et assimilés</b>	<b>585 700</b>	<b>486 400</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 009 300</b>	<b>1 682 000</b>

## EN ROUTE POUR 2016!

### Dialogue social : création de la Confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL)

*Une nouvelle organisation professionnelle, représentante des employeurs associatifs dans le secteur de l'enseignement privé, de la maternelle au supérieur, a vu le jour!*

L'Association des employeurs des universités et instituts catholiques (AEUIC), la Fédération des établissements d'Enseignement supérieur d'intérêt collectif (FESIC) et la Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique (Fnogec) ont décidé de se rapprocher afin de créer le 21 décembre 2015.

#### ■ La Confédération de l'enseignement privé à but non lucratif (CEPNL)

En se regroupant dans un environnement aux bases connues et qu'elles ont choisies, ces Fédérations anticipent les effets de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 en s'inscrivant de manière dynamique et positive dans le processus de restructuration des branches professionnelles.

#### ■ Ce regroupement concerne en effet :

- 9 conventions collectives, une dizaine d'accords thématiques (temps de travail, formation professionnelle continue, prévoyance, santé, retraite complémentaire, etc.);
- Plus de 100 000 salariés;

- Plus de 5 500 associations support d'établissements scolaires, 25 grandes écoles d'ingénieurs et de management et 5 universités et instituts catholiques.

#### ■ Ce regroupement permet la continuité du dialogue social autour d'objectifs partagés :

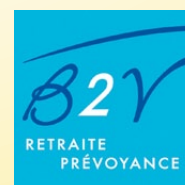
- L'association au service public d'éducation et la contribution aux missions d'intérêt général de l'enseignement et de la recherche ;
- L'exercice de leur activité en s'appuyant sur des personnes morales de droit privé, dont le modèle économique repose sur la non-lucrativité ;
- L'inscription dans les valeurs chrétiennes et culturelles faisant leur identité.

Et c'est au sein de ce champ conventionnel nouveau que pourront vivre et évoluer l'ensemble des dispositions conventionnelles préexistantes.

Ce nouvel acteur aura un rôle politique central pour défendre et valoriser la place de l'enseignement privé à but non lucratif au cœur des politiques publiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## REMERCIEMENTS À NOS MÉCÈNES

Leur confiance et leur soutien nous permettent de remplir notre mission d'aide à la gestion auprès des établissements de l'Enseignement catholique.



**L'arc boutant**

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication : Florence Le Cars  
Secrétariat de rédaction : Louise de Benoist – Mise en page : Cécile Martin – BSE Ile-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1119 G 85707  
Abonnement : 23 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05  
Tél. 01 53 73 74 40 – Fax. 01 53 73 74 44 – E-mail : [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org) – Site Internet : [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org)

### BULLETIN D'ABONNEMENT\*

(À adresser à : Fnogec – 277 rue Saint-Jacques – 75240 Paris cedex 05)

OUI, je m'abonne pour 1 an à *l'Arc boutant* (10 numéros – versions papier + digital) au tarif de 23€ TTC\*\*

Je joins un chèque à l'ordre de la Fnogec (obligatoire) – Numéro du chèque : .....

M.  Mme  Melle Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Je souhaite recevoir une facture

Signature :

\* Bulletin d'abonnement téléchargeable sur le site de la Fnogec : [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org)

\*\* TVA de 2,10%. Abonnement valable pour la période de septembre 2015 à juin 2016